

Département du NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry



Commune de
VENDEGIES SUR ECAILLON

**Arrêté A10-2026 portant fin d'interdiction d'accéder à
l'entrée principale de l'église**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'il a été constaté ce 28/01/2026 que des morceaux de pierre tombent de la façade de l'église ;
- VU le retrait des morceaux menaçants et du retrait de l'ornement central ;
- Considérant qu'il convient de prendre les mesures de sécurité ;

ARRETE

ARTICLE 1 – À compter du 18/02/2026, l'interdiction d'accès principal à l'église est levée.

ARTICLE 2 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,
Le 18 février 2026

Le Maire,
Jean FAURE

DIFFUSION :
Population

Le Maire

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente.*